



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. KYPRIANOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter chaleureusement pour votre élection aux hautes fonctions de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale et de vous assurer de notre pleine coopération et de notre appui complet. Vous connaissant personnellement depuis longtemps et ayant été en mesure d'apprécier vos éminentes qualités, je suis persuadé que, sous votre direction avisée, l'Assemblée tiendra des délibérations fécondes et qu'elle examinera avec succès les nombreux problèmes dont elle est saisie. En vous rendant un hommage bien mérité en cette occasion, je désire rappeler les excellentes relations que nous entretenons avec votre pays, la Hongrie.

3. En même temps, j'aimerais exprimer nos remerciements sincères à votre prédécesseur M. Kittani, de l'Iraq, pour la façon exemplaire dont il a présidé les délibérations de la trente-sixième session de l'Assemblée générale ainsi que celles des sessions extraordinaires qui ont suivi.

4. Il y a près de 40 ans, à la suite des délibérations de Dumbarton Oaks, les représentants de 50 pays se sont réunis à San Francisco pour élaborer la Charte des Nations Unies, organisation créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Point culminant des aspirations historiques de l'homme à la paix et à la justice, après les ravages de la deuxième guerre mondiale, les fondateurs ont manifesté un nouvel esprit d'unité et de coopération dans la noble défense des idéaux élevés de l'humanité qui sont la paix, la liberté et la justice.

5. A mesure que nous approchons du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les peuples du monde s'attendent évidemment à ce que nous renouvelions notre attachement à l'esprit et à la lettre de la Charte qui devraient inspirer nos pensées, nos délibérations et, avant tout, nos actes. Un engagement complet, clair et inconditionnel de tous les Etats aux principes proclamés dans la Charte contribuera sans aucun doute à renforcer l'efficacité des Nations Unies qui est si nécessaire, notamment en ce

qui concerne l'objectif primordial qui est de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

6. C'est dans cet esprit que la République de Chypre participe aux délibérations de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous faisons profondément confiance à l'ONU et, malgré la faiblesse actuelle de l'Organisation, nous sommes persuadés que le jour viendra où ses principes s'affirmeront dans le monde entier. Nous considérons les principes de la Charte en tant que pierre angulaire de notre credo politique et en tant que principal bouclier de notre sécurité, car nous estimons que la seule garantie de paix et de survie réside dans la liberté et la justice.

7. Mais, au-delà des marques de dévouement qui sont données, chaque nouvelle session nous donne l'occasion de faire un bilan de la situation mondiale. L'attention de la communauté internationale est concentrée sur les grands problèmes qui sont examinés ici, notamment en ces jours où la paix et la sécurité internationales sont sérieusement compromises du fait des affrontements et des hostilités dont nous avons été les témoins cette année. La situation est sombre et les perspectives inquiétantes. Jamais depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies le monde n'a été si proche de l'abîme.

8. Nous nous trouvons plongés au milieu d'une détérioration si déprimante de la situation économique et politique du monde que la possibilité d'une conflagration générale se dessine, menaçante, à l'horizon. Ce n'est pas la détente qui caractérise aujourd'hui la situation internationale. Au contraire, nous vivons dans un monde où prévalent l'insécurité et les crises continues, où le recours à la force est la norme. Plus grave encore, l'agression, la violation des droits de l'homme et le terrorisme restent impunis et sans remède, parce que les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne donnent pas au Conseil de sécurité les moyens nécessaires pour faire appliquer ses résolutions. L'échec de l'ONU à régler efficacement les problèmes du monde provoque une grave crise de confiance qui compromet l'utilité même de l'Organisation.

9. Les observations du Secrétaire général qui figurent dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, sont très pertinentes :

“Nous nous sommes sans conteste beaucoup écartés de la Charte, ces dernières années. Les gouvernements, quand ils pensent pouvoir atteindre des objectifs internationaux par la force, sont souvent tout disposés à s'en servir, et il n'est pas rare que l'opinion nationale y applaudisse. Le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne se trouve que trop souvent dans l'incapacité d'agir de façon

décisive pour résoudre des conflits internationaux, et voit ses résolutions de plus en plus bravées ou dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire. Le Conseil semble trop fréquemment impuissant à susciter l'appui et l'influence voulus pour faire respecter ses décisions, quand bien même elles seraient prises à l'unanimité, et l'on passe ainsi souvent outre au processus de règlement pacifique des différends que prescrit la Charte. Des mesures plus sévères pour assurer la paix mondiale avaient été envisagées au Chapitre VII de la Charte, conçu comme un élément clef du système de sécurité collective des Nations Unies, mais la possibilité de donner effet à ces mesures est maintenant considérée, dans notre communauté internationale divisée, comme presque inconcevable. Nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale." [A/37/1, p. 1.]

10. La piètre façon dont la communauté internationale remplit son devoir, qui est de respecter et d'honorer la Charte, est clairement décrite dans cette déclaration du Secrétaire général. Et bien que les remarques que nous faisons dans nos déclarations à l'Assemblée générale soient identiques aux conclusions du Secrétaire général, ceux qui détiennent le pouvoir ne semblent pas disposés à prendre les mesures qui s'imposent.

11. Cette crise de confiance s'est vue récemment aggravée par le fait que la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, n'a pas réussi à exiger que prenne fin l'escalade de la course aux armements et à se conformer aux directives du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2] en vue de la création d'un système effectif de sécurité collective internationale parallèle au désarmement. Le Document final est très clair sur ce point, en affirmant que "une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées".

12. Nous avons toujours estimé que le désarmement ne saurait avoir lieu de façon isolée, sans que soit mis en œuvre simultanément le système de sécurité internationale par l'intermédiaire des Nations Unies. Ce n'est que lorsque le système de sécurité collective aura suscité la confiance et que les États cesseront d'être les victimes d'agressions que le désarmement pourra être réellement abordé. Pareille confiance fait à l'heure actuelle défaut et la course aux armements se poursuit de façon effrénée. Le monde vit sous la menace constante d'un holocauste. L'humanité se trouve confrontée aujourd'hui à des armes toujours plus perfectionnées et destructrices, ce qui pose la menace sans précédent de son anéantissement.

13. Les sommes considérables dépensées pour les armements représentent un facteur supplémentaire de tension ainsi qu'une charge permanente qui pèse sur l'économie des nations. Une partie importante de l'humanité qui vit dans des conditions de privation et de famine, reste impuissante alors que de vastes sommes et des ressources sont détournées en faveur de l'accumulation d'armes nucléaires meurtrières. Nous nous trouvons ainsi face à une situation para-

doxale, où l'homme développe les moyens de sa propre destruction afin de survivre.

14. Les pourparlers sur la limitation des armes nucléaires, repris la semaine dernière à Genève entre les deux superpuissances, après une pause de deux mois, retiennent à juste titre l'attention des peuples de tous les continents, car leurs résultats déterminent, dans une très large mesure, le retour tant désiré à la détente et, par suite, la création de conditions propres à un règlement pacifique des problèmes internationaux. Leur succès représenterait une contribution significative à la paix. Voilà pourquoi Chypre rejoint tous les pays épris de paix pour demander que l'on déploie les plus grands efforts en vue de leur succès.

15. Le tableau sinistre de la situation mondiale actuelle démontre qu'elle ne peut, ni ne devrait rester incontrôlée. Chypre a toujours estimé que le Conseil de sécurité devait avoir les moyens de prendre des mesures coercitives en faveur du maintien de la paix et de la sécurité par l'intermédiaire d'une force des Nations Unies, comme cela est envisagé à l'Article 43 de la Charte. Cela permettrait de freiner la course aux armements et de rendre vraiment obligatoires les décisions de l'ONU. Nous avons toujours affirmé qu'il faut se concentrer non seulement sur l'adoption de résolutions et de déclarations, mais également sur leur mise en œuvre. Cela s'avère indispensable si nous voulons que l'ONU s'acquitte des tâches que l'humanité lui a confiées. Écoutons la voix du Secrétaire général et engageons-nous, sans plus tarder, dans le processus de régularisation de la situation. Si nous n'y parvenons pas, nous aurons non seulement manqué à notre devoir, mais compromis l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies, ce qui entraînera un accroissement de l'anarchie et du chaos dans le monde au lieu d'y instaurer le droit et les principes de la Charte.

16. De récents débats sur les questions de Palestine et du Liban ont mis en relief et fait cruellement apparaître l'incapacité de l'Organisation à jouer son rôle essentiel en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Dix résolutions du Conseil de sécurité ont été dédaignées pendant que se déroulaient le siège tragique de Beyrouth et les bombardements aveugles. L'Organisation est restée impuissante au moment où les Palestiniens étaient menacés d'extermination.

17. En exprimant ma profonde inquiétude à cet égard, j'ai présenté dans le passé une proposition tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin de traiter de la question de l'application des résolutions de l'ONU. Ce qui s'est passé depuis lors — et que décrit clairement le rapport du Secrétaire général — a renforcé ma conviction qu'il est impérieux que l'Assemblée générale examine d'urgence et en profondeur cette question afin d'aboutir à des résultats concrets et positifs. En réitérant ma proposition de convoquer une session extraordinaire, pour laquelle des consultations pourraient commencer, je propose officiellement aujourd'hui l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'un point séparé intitulé "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies", et j'ai demandé à la délégation de Chypre d'entamer immédiatement des consultations appropriées dans ce sens. Je demande instamment à l'Assemblée générale d'accepter l'inscrip-

tion de ce point supplémentaire et de lui attacher toute l'importance qu'il mérite. Je suis persuadé qu'un débat global et constructif sur cette question aura pour effet d'activer le processus de recherche d'une solution juste à ce problème grave et à cette question d'une importance considérable.

18. Les contradictions entre les espoirs de l'humanité et les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies sont également illustrées par l'absence de tout progrès significatif dans le dialogue Nord-Sud portant sur une répartition plus équitable de la richesse. Il n'est pas exagéré de dire que notre civilisation est une civilisation d'opulence et d'abondance d'une part, et de famine et de privations d'autre part, une civilisation de "nantis" et de "démunis". Alors qu'un dixième de la population de pays en développement souffrent de la faim, qu'un quart souffre de malnutrition et que le reste souffre de privations et de destitution, d'autres peuvent dépenser librement et vivre confortablement. La Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui s'est tenue à Cancún, en 1981, n'a malheureusement pas pu remédier à cette disparité et à cette injustice socio-économique.

19. La persistance de la dichotomie Nord-Sud, de la répartition fortement déséquilibrée des richesses, est non seulement une marque de notre civilisation mais soulève également des obstacles considérables à tout effort visant à régler les problèmes politiques connexes auxquels le monde fait face.

20. L'interdépendance, qui est l'une des caractéristiques de la vie économique et politique d'aujourd'hui, renforce encore davantage la nécessité de définir le contenu du nouvel ordre économique international et de parvenir à un accord acceptable. Notre attachement à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au progrès uniforme de l'humanité, nous rend encore plus résolu à travailler avec détermination en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.

21. Il est décevant de constater que les négociations globales n'aient pas encore abouti à ce jour. Bien que certains éléments d'un accord aient été mis à jour il ne s'est pas avéré possible de s'entendre sur les conditions préalables essentielles. Mais, je le répète, nous partageons tous une responsabilité envers l'humanité, envers les générations futures. Nous ne pouvons pas les abandonner. Et la responsabilité de ceux qui pourraient se permettre de faire des concessions quant à la réalisation de cet objectif est plus lourde encore. Nous devons redoubler d'efforts et laisser de côté les déceptions et les amères expériences du passé et œuvrer plus énergiquement encore pour le succès. Il n'est ni simple ni facile de parvenir à des solutions basées sur des principes. Pourtant, ce sont les seules qui puissent être efficaces.

22. Une fois encore nous réaffirmons notre conviction que les principes de non-alignement sont plus pertinents encore aujourd'hui qu'au moment où ils furent pour la première fois formulés et répandus. Face aux réalités internationales actuelles, le principe du non-alignement constitue pour les petits pays un des fondements sur lesquels ils peuvent édifier une structure des relations constructives avec tous les pays sans être mêlés aux rivalités entre blocs.

23. Chypre, qui est l'un des membres fondateurs du mouvement, est aujourd'hui, 21 ans plus tard, fier de constater que le non-alignement a contribué de façon positive à la promotion de la paix et à la prééminence des principes de justice et de liberté. Le rôle du mouvement des pays non alignés dans les affaires internationales a été renforcé et son importance ne saurait être remise en question. En réalité les objectifs du non-alignement relatifs à la détente et à la solution pacifique des problèmes internationaux et ses objectifs de liberté, de justice et de paix durable dans le monde sont identiques aux buts et principes de l'humanité. Nous suivrons constamment la politique de non-alignement et participerons activement aux efforts et aux activités du mouvement comme nous l'avons fait depuis sa naissance.

24. Je voudrais également souligner qu'il est très important de poursuivre la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'application de tous les principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki auxquels Chypre réaffirme son attachement. Avec les autres pays neutres et non alignés de l'Europe, nous faisons tout ce que nous pouvons pour que la Conférence, qui doit reprendre à Madrid au mois de novembre, soit couronnée de succès, ce qui contribuera grandement à une détente véritable en Europe et à l'amélioration des perspectives de paix dans le monde.

25. La crise au Moyen-Orient continue, plus compliquée et plus embrouillée que jamais, et elle ne sera pas réglée tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires occupés depuis 1967 et tant que la question palestinienne ne sera pas résolue avec la participation, sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], le seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous estimons que le problème du Moyen-Orient est l'un des problèmes les plus graves auxquels le monde fait face aujourd'hui et qui menace la paix mondiale. Or, la question palestinienne est au cœur de ce problème. Les droits inaliénables du peuple palestinien à la dignité et à la liberté doivent être reconnus. Et les aspirations des Palestiniens à la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain doivent être satisfaites.

26. Telle a toujours été notre position de principe au sujet du Moyen-Orient et nous continuerons à nous efforcer, dans le cadre de l'ONU, avec les autres membres du mouvement des pays non alignés, à contribuer à une solution juste et durable de ce problème. C'est en raison de notre solidarité fraternelle avec les peuples de Palestine, du Liban et de la République arabe syrienne et avec le mouvement des pays non alignés que nous avons accueilli, du 15 au 17 juillet à Nicosie, la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur la question de Palestine. Dans le même esprit, Chypre a participé au Comité ministériel, constitué au cours de cette réunion, qui a établi de nombreux contacts constructifs visant à promouvoir les droits du peuple de Palestine.

27. Nous réaffirmons notre appui total à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité et à l'unité territoriale du Liban déchiré. Le massacre odieux de civils palestiniens, de femmes et d'enfants, a bouleversé et indigné notre peuple et a montré la nécessité

de prendre des mesures efficaces pour la protection de toute la population au Liban.

28. La guerre entre la République islamique d'Iran et l'Iraq se poursuit, provoquant de nombreuses pertes en vies humaines et des dégâts matériels dans deux des Etats membres du mouvement des pays non alignés. Il s'agit là d'un autre exemple tragique de l'incapacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs essentiels qui sont le maintien de la paix et de la sécurité et le règlement pacifique des différends entre Etats.

29. Jamais auparavant dans l'histoire des relations internationales, la communauté mondiale n'a été plus unanime à reconnaître que l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et en particulier de la pire de ses manifestations, à savoir la doctrine odieuse de l'*apartheid*, est une nécessité impérieuse. Pourtant, cette doctrine répugnante a toujours cours, de même que les autres pratiques de discrimination raciale résultant soit de l'oppression interne, soit de projets d'agression étrangers. L'Afrique du Sud, notamment, persiste dans son attitude de défi envers l'Organisation des Nations Unies en foulant aux pieds ou en ignorant les décisions de l'Organisation, en niant chacun des principes consacrés par la Charte et en refusant de respecter les principes élémentaires de l'égalité des droits des personnes et de l'autodétermination des peuples, sans distinction de race, de religion ou de sexe.

30. Je souhaite assurer une fois de plus de notre solidarité le peuple de l'Afrique du Sud et tous les peuples opprimés par des régimes colonialistes ou la domination étrangère, qui luttent encore pour la liberté, l'égalité et la justice. Nous réaffirmons notre appui sans réserve au peuple de Namibie et exprimons notre conviction que son juste combat triomphera. A cette fin, il est nécessaire que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité soit appliquée d'urgence et dans sa totalité, pour permettre au peuple de Namibie d'occuper enfin la place qui lui revient en tant qu'Etat indépendant. Une fois de plus, nous voulons aussi assurer de notre solidarité les Etats de première ligne d'Afrique australe et condamner les actes d'agression sud-africains contre ces pays qui contribuent pour une large part à la lutte pour l'élimination de cette calamité qu'est l'*apartheid*.

31. Malgré les progrès considérables et les efforts concertés et inlassables faits en matière de décolonisation, il est encore des territoires qui demeurent sous le joug colonial ou néo-colonial. Je saisis cette occasion pour dire une fois encore que Chypre appuie sans réserve les efforts que déploie l'ONU pour éliminer les derniers bastions du colonialisme à travers le monde et prendre les mesures destinées à prévenir la renaissance du colonialisme.

32. Dans cet ordre d'idées, je voudrais mentionner le cas du Sahara occidental où le principe de l'autodétermination n'est toujours pas reconnu. En dépit des innombrables résolutions de l'Assemblée générale adoptées dans ce sens, le peuple sahraoui se voit toujours refuser l'exercice de ses droits inaliénables.

33. Je n'ai pas l'intention de revenir en détail sur les nombreux autres cas de déstabilisation, de conflit, de différends et d'affrontement à travers le monde. Leur nombre, portée et intensité, qui vont croissant,

indiquent combien l'avenir même de l'homme est menacé.

34. C'est peut-être dans aucun autre domaine d'activité de l'ONU que celui des droits de l'homme que l'on constate un tel décalage entre les résolutions que nous adoptons et la réalité des faits dont nous sommes témoins. Combien il est décevant et attristant de noter que le fossé se creuse entre la rhétorique et les attitudes et réalisations humaines. Plus déplorable encore est la passivité avec laquelle la communauté internationale se borne à constater les violations flagrantes et affreuses des droits de l'homme et des libertés fondamentales, incapable de prendre les mesures qui s'imposent pour y mettre fin ou peu disposée à le faire. C'est pourquoi nous devons nous attacher à trouver les moyens de faire effectivement et strictement respecter les droits de l'homme. C'est pourquoi nous devons accueillir et fermement appuyer la tendance, apparue ces dernières années, à élaborer des conventions assorties d'un mécanisme destiné à assurer leur mise en œuvre. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX), annexe] et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI), annexe] en sont des exemples qui doivent être suivis de beaucoup d'autres.

35. Chypre a toujours reconnu qu'il était nécessaire que chacun d'entre nous collabore à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications qui repose, entre autres, sur le principe de la libre circulation et d'une diffusion de l'information plus large et plus équilibrée, garantissant la diversité des sources et le libre accès à l'information. Nous maintenons qu'il est impérieux de modifier le statut de dépendance des pays en développement en matière d'information et de communications, en tant que partie intégrante du processus de développement.

36. Nous nous félicitons, après huit années de consultations et de négociations intensives auxquelles Chypre a apporté sa modeste contribution, de l'accord intervenu, en dépit de quelques votes négatifs, sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>1</sup>. On ne peut guère exagérer l'importance de cette réalisation. Elle ouvre une ère nouvelle où les nations du monde, anciennes ou nouvelles, riches ou pauvres, représentant tous les horizons politiques, se sont entendues pour décider des règles qui doivent régir l'utilisation et l'exploitation des ressources des mers et des océans qui sont notre patrimoine commun. L'ouverture à la signature de cette convention, qui régleme aussi bien d'autres domaines du droit de la mer, accroît les perspectives de coopération internationale et contribue à rehausser le prestige de l'ONU qui en a tant besoin.

37. La question de Chypre reste l'un des problèmes les plus graves qui menacent la paix et la sécurité de la région déjà si sensible de la Méditerranée occidentale. Cette situation n'est qu'une autre illustration de l'incapacité de l'ONU à mettre en œuvre ses propres résolutions. Huit années se sont écoulées depuis que les troupes turques ont envahi Chypre et ont occupé plus de 36 p. 100 de son territoire; huit années d'agonie, après la dévastation et le pillage, pendant lesquelles tous les droits de l'homme n'ont cessé d'être

violés par la Turquie; huit années d'occupation brutale.

38. Chypre a connu bien des vicissitudes au cours des 7 000 ans d'une histoire dont elle est fière, mais jamais elle n'avait dû faire face à pareille adversité, à savoir à une opération dans laquelle l'occupation est accompagnée d'une tentative systématique de modifier le caractère démographique de la partie occupée; une opération par laquelle la population autochtone des territoires occupés a été brutalement chassée de son lieu de naissance. Le sol natal n'est pas la propriété d'une génération donnée; il est de caractère permanent; il appartient à l'histoire. Ainsi, l'agression turque contre Chypre ne constitue pas seulement une violation actuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, mais c'est aussi un sacrilège, un affront pour son histoire qui est l'une des plus anciennes du monde. L'agression et l'occupation turques ont laissé des marques qui ne disparaîtront pas tant que cette violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre persistera, tant que l'armée turque d'occupation demeurera sur notre territoire.

39. Huit années se sont écoulées et nous essayons toujours de savoir quel sort a été réservé à plus de 1 600 personnes portées disparues depuis que les forces de l'envahisseur ont foulé pour la première fois le sol de Chypre. Malgré des efforts inlassables, malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée, aucun progrès n'a été fait vers la solution de ce problème purement humanitaire. Nous demandons à la communauté internationale de faire en sorte que sa voix se fasse entendre plus distinctement à Ankara de façon à arriver à un accord viable qui permette de savoir enfin ce qu'il est advenu des personnes disparues.

40. Je me présente à nouveau à cette tribune pour transmettre à l'Assemblée la protestation du peuple de Chypre contre la persistance de l'occupation turque et, en général, contre le mépris avec lequel la Turquie traite les résolutions de l'ONU relatives à la question de Chypre, ainsi que pour exiger à nouveau que ces résolutions soient appliquées strictement et dans leur intégralité. Dans son rapport, dont l'écho retentit encore dans cette salle, le Secrétaire général a eu des mots réellement durs pour ceux qui refusent de se conformer aux résolutions de l'ONU et il a sévèrement condamné ceux qui cherchent à "atteindre des objectifs internationaux par la force".

41. Les faits relatifs à Chypre sont bien connus des membres de l'Assemblée. Bien que nous soyons les victimes de l'agression et de l'occupation, nous avons fait preuve de la meilleure volonté dans la recherche d'une solution durable et d'une paix permanente. Les entretiens intercommunautaires, qui se déroulent depuis longtemps déjà à Chypre, n'ont produit aucun résultat substantiel étant donné l'attitude intransigeante et négative de la Turquie. Il incombe à la communauté internationale, et en particulier à ceux qui ont de l'influence, d'amener la Turquie à retirer ses forces d'occupation, à renoncer à ses sinistres desseins contre Chypre et à appliquer pleinement les résolutions de l'ONU.

42. Tout en donnant l'assurance que nous continuerons, pour notre part, à faire tous les efforts possi-

bles pour trouver une solution pacifique conforme aux résolutions de l'ONU, je dois déclarer catégoriquement à nouveau que, en aucun cas, nous n'accepterons les conséquences du crime contre Chypre ou toute solution qui, directement ou indirectement, pourrait conduire à la division et au partage de Chypre ou qui amènerait le peuple chypriote à devoir renoncer à ses droits inhérents, tel le droit des réfugiés à retourner dans leurs foyers et à recouvrer leurs biens. Nous envisageons une République de Chypre indépendante, souveraine, territorialement intégrale, fédérale, unie, démilitarisée, non alignée dans laquelle tous les citoyens, qu'ils soient Chypriotes grecs, Chypriotes turcs, maronites, arméniens ou latins pourront jouir pleinement de leurs droits de l'homme et des libertés fondamentales et travailler ensemble à assurer un avenir heureux et prospère, dans la liberté et dans la paix, aux générations futures. Nous aspirons à faire de Chypre, maintenant lieu de conflit, un lieu de paix, ce qui serait une contribution importante à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Nous désirons faire de Chypre un pont de compréhension et de coopération entre trois continents.

43. Je suis absolument certain que si l'intervention et l'ingérence étrangères cessaient et si l'unité du pays et du peuple était rétablie, aucun problème ne serait insurmontable. Dans un désir sincère d'instaurer une paix durable dans notre île déchirée, j'ai avancé il y a quelque temps une proposition en vue de la démilitarisation et le désarmement complets de Chypre. J'ai déclaré que nous accepterions qu'une force de police internationale des Nations Unies soit mise en place à Chypre et y reste aussi longtemps qu'il serait nécessaire et qui serait chargée de superviser une force de police conjointe mixte composée de Chypriotes grecs et de Chypriotes turcs en relation proportionnelle à la population. Je réitère une fois de plus ma proposition. Le Premier Ministre grec, M. Papandreou, a proposé de retirer de Chypre le petit contingent grec détaché dans le pays conformément aux traités de 1960, à condition bien entendu que toutes les troupes turques se retirent, auquel cas la Grèce serait prête à prendre à sa charge les dépenses additionnelles afférentes au renforcement de la force internationale des Nations Unies. Nous appuyons cette proposition généreuse du Premier Ministre grec, renouvelée devant l'Assemblée dans la déclaration prononcée par le Ministre grec des affaires étrangères [11<sup>e</sup> séance].

44. Le moment est venu pour la communauté internationale d'agir avec détermination pour faire appliquer son propre verdict sur Chypre. Cette situation inacceptable ne saurait se prolonger indéfiniment. C'est à cause de l'absence de progrès dans la recherche d'une solution au problème de Chypre et parce que la Turquie continue de faire fi des résolutions pertinentes de l'ONU que nous avons demandé que la question de Chypre soit à nouveau débattue à l'Assemblée générale, dans une tentative qui utiliserait les voies et moyens disponibles et prendrait les mesures nécessaires en vue de promouvoir la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU. Je demande à l'Assemblée d'agir de manière efficace de façon à supprimer une source potentielle de danger, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et en vue de sauvegarder les principes les plus sacrés que l'Organisation des Nations Unies incarne.

45. J'espère fermement que l'humanité recouvrera la raison avant qu'il ne soit trop tard, avant que l'"anarchie internationale" qu'évoque le Secrétaire général dans son rapport ne devienne un mode de vie sur cette planète, avec toutes les incidences graves qui en découleraient pour la survie même de l'humanité. Nous espérons que, sous la direction des Nations Unies, une nouvelle mentalité prévaudra et que, grâce à la coopération et à l'appui complets de tous les Etats Membres, une nouvelle ère verra le jour, non pas une ère d'anarchie et de conflit mais une ère de paix, de justice et d'ordre juridique international conforme aux principes des Nations Unies. Pour notre part, nous nous engageons à soutenir pleinement ce noble objectif et à n'épargner aucun effort pour l'atteindre.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président de la République de Chypre de son importante déclaration.

47. M. MUBARAK (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter, au nom de la délégation de la République démocratique du Soudan, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que votre expérience et votre sagacité vous permettront de diriger nos débats avec succès.

48. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. Kittani, toute notre reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin que la trente-sixième session aboutisse au succès, et nous lui souhaitons de réussir pleinement dans ses futures activités.

49. Comme cette session est la première session ordinaire de l'Assemblée générale depuis l'élection du nouveau Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qu'il me soit permis de le féliciter, tout d'abord, pour son élection et, ensuite, pour l'excellent rapport qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport est, pour nous, d'une importance particulière pour deux raisons : premièrement, pour la franchise et le courage qu'il manifeste en relevant la faiblesse de l'Organisation et de son autorité et, deuxièmement, pour son opportunité, car il a été publié au moment même où l'autorité et le prestige de l'Organisation étaient en train de décliner et où le Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité, se trouvait quasiment paralysé.

M. Moreno-Salcedo (*Philippines*), vice-président, prend la présidence.

50. En disant cela, nous pensons en particulier à l'échec du Conseil de sécurité lorsqu'il s'est agi d'empêcher Israël de se comporter comme il l'a fait, et de mettre un terme à ses actes d'agression, dont les derniers en date ont été l'invasion et l'occupation du Liban et de sa capitale, Beyrouth, et le génocide perpétré contre les Palestiniens et les Libanais dans le sud du Liban et dans Beyrouth-Ouest, qui s'est parachevé par les massacres des réfugiés palestiniens dans les camps de Chatila et de Sabra. L'écrasante majorité des membres de la communauté internationale représentés à l'Assemblée ont, session après session, lancé nombre d'avertissements et appelé

l'attention sur la nature agressive d'Israël, sa politique expansionniste et ses sombres desseins visant à exterminer le peuple palestinien. Ce dernier acte d'agression contre le Liban et les Palestiniens n'est qu'une nouvelle preuve de ces sombres desseins.

51. Les faits suivants en attestent : premièrement, l'invasion israélienne du Liban a été conduite sous des prétextes extrêmement douteux à un moment où l'OLP respectait pleinement l'accord de cessez-le-feu de 1981; deuxièmement, l'invasion et le génocide qui ont fait suite ont eu lieu au moment même où le Conseil de sécurité se réunissait en permanence, adoptant en vain résolution après résolution; troisièmement, l'invasion et ses sinistres conséquences ont eu lieu alors même que le monde entier, par l'intermédiaire des moyens d'information, assistait au carnage; quatrièmement, Israël a poursuivi ses agissements barbares au Liban malgré les conseils donnés, les avertissements et les dénonciations lancés par la communauté internationale tout entière — notamment les alliés d'Israël —, ce qui a bien démontré qu'elle y était opposée; cinquièmement, Israël a non seulement défié les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, mais est allé encore plus loin en faisant totalement fi de l'autorité du Conseil de sécurité représentée par les forces de maintien de la paix des Nations Unies dans le sud du Liban; sixièmement, le massacre de Beyrouth était une nouvelle manifestation du mépris d'Israël non seulement à l'égard des Nations Unies mais également à l'égard de la communauté internationale tout entière, et même de ses amis, lorsqu'il a violé, de façon flagrante, l'accord de Beyrouth aux termes duquel les combattants palestiniens devaient quitter Beyrouth, laissant des milliers de civils palestiniens sous la seule protection des garanties figurant dans cet accord.

52. Israël commet toutes ces atrocités sous le prétexte de défendre sa sécurité. De quelle sécurité parle donc Israël ? S'agit-il de cette sécurité indéfinissable qui a servi de prétexte au bombardement du centre de recherche nucléaire iraquien, situé à des centaines de kilomètres d'Israël et dont il est séparé par le territoire de deux pays souverains, alors que le réacteur nucléaire israélien de Daymona fonctionne en contradiction aux obligations contenues dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] et sans qu'il soit soumis aux mesures de contrôle et de garantie de l'AIEA ? S'agit-il de cette sécurité qui a servi de prétexte à l'annexion de la Jérusalem arabe pour en faire la capitale éternelle d'Israël, en dépit de l'objection du monde et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ? S'agit-il de cette sécurité qui a servi de prétexte à l'occupation et à l'annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan, collines stratégiques qui surplombent Damas ? S'agit-il de cette sécurité qui a servi de prétexte à l'occupation perpétuelle de la Rive occidentale et à l'implantation de colonies de peuplement fortifiées et de colons armés parmi des centaines de milliers de villageois palestiniens sans armes ? S'agit-il de cette sécurité qui a servi de prétexte à la dévastation du sud du Liban, à la destruction de ses villes et villages, au siège de Beyrouth et à l'ingérence dans les affaires intérieures du Liban après avoir violé sa souveraineté et rompu son unité nationale ? S'agit-il, en dernière analyse, de

cette sécurité qui a servi de prétexte à l'extermination de milliers de Palestiniens sans armes, de femmes, de personnes âgées, d'enfants, parce que plus de 30 années d'oppression et d'abandon n'ont pas réduit au silence leurs revendications relatives à la réalisation de leurs droits légitimes ?

53. Quelle sorte de sécurité et quel genre de frontières sûres veut donc Israël ? S'agit-il de cette sorte de sécurité qui ne reconnaît pas le droit des autres à la sécurité et de ce genre de frontières qui ne cessent de se déplacer et de s'étendre ? N'est-il pas difficilement compréhensible que certains d'entre nous puissent prétendre encore que la paix au Moyen-Orient ne sera possible que si la sécurité d'Israël est garantie ? Pour qui cette garantie de sécurité est-elle la plus importante : pour Israël, qui répand ses troupes et ses machines de guerre modernes sur toute la région, ou pour le Liban, la Syrie, la Jordanie, les autres pays arabes et le peuple palestinien sans foyer, qui sont les victimes des agressions quotidiennes d'Israël ?

54. Nous avons choisi et nous continuerons de choisir la paix, une paix qui se fonde sur la justice et non une paix imposée par les canons. La douzième Conférence arabe au sommet, à Fèz, a clairement exprimé cet engagement ferme à l'égard d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, une paix qui garantira la sécurité de tous les Etats de la région et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur son propre territoire. Cette paix ne sera pas instaurée tant que les Palestiniens, représentés par l'OLP, leur seul représentant légitime, ne participeront pas aux négociations de paix.

55. Il est à présent parfaitement clair pour l'Assemblée, qui représente la conscience de la communauté internationale, qu'une paix réelle, juste et durable au Moyen-Orient ne sera pas possible sans que soit trouvée une solution juste et durable à la question de Palestine, qui reste au cœur du conflit du Moyen-Orient. Cette solution doit garantir le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance et son droit à la création de son propre Etat indépendant sur son propre territoire. Cela ne pourra intervenir tant qu'Israël ne respectera pas les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui demandent le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la Jérusalem arabe, et qui exigent également que soient respectés les droits inaliénables du peuple palestinien.

56. A la Conférence de Fèz, les Arabes ont appuyé unanimement les efforts de paix fondée sur la justice et ils ont réaffirmé leur désir sincère d'aboutir à cette paix. Selon nous, la décision de Fèz, pour la première fois dans l'histoire de cette question, a tracé la voie permettant à toutes les parties concernées d'œuvrer à un juste règlement du conflit du Moyen-Orient, surtout si nous tenons compte de la nouvelle évolution positive de la position américaine, qui se reflète dans l'initiative du Président Reagan et dans son désir de parvenir à un règlement juste et pacifique qui mettrait fin aux souffrances et à la tragédie du Moyen-Orient.

57. Nous nous félicitons de tous les efforts actuellement déployés pour aboutir à un règlement juste et

pacifique du problème du Moyen-Orient et nous espérons que toutes ces tentatives et tous ces efforts n'auront pas été inutiles face à l'intransigeance israélienne.

58. En examinant la situation internationale actuelle, nous constatons clairement l'existence du fossé existant entre la situation qui règne dans les relations internationales et la situation à laquelle aspirent les peuples du monde en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Les problèmes auxquels nous nous heurtons sont de plus en plus compliqués et des foyers de tension et de conflit dans le monde continuent de constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

59. Le Soudan suit avec une inquiétude croissante la guerre irano-iraquienne qui se poursuit depuis plus de deux ans malgré tous les efforts déployés pour y mettre fin. Du haut de cette tribune, nous nous félicitons des initiatives et des efforts iraquiens, tant à l'ONU qu'à l'extérieur de l'Organisation, en vue de mettre un terme aux souffrances des peuples de ces deux pays islamiques. Nous demandons à l'Iran de répondre de manière positive à ces efforts afin que les ressources et les richesses islamiques soient utilisées pour le bien de la nation islamique.

60. Le Soudan croit fermement aux principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les pays et de tous les peuples, de l'illégalité de l'intervention sous toutes ses formes dans les affaires intérieures, de l'inadmissibilité du recours ou de la menace du recours à la force dans les relations internationales et de la nécessité de cesser toutes formes d'agression et de pression occultes ou ouvertes qui menacent la souveraineté et l'indépendance politique d'autres pays.

61. C'est la raison pour laquelle nous sommes inquiets devant la présence de troupes étrangères en Afghanistan et au Kampuchea. Nous demandons de nouveau le retrait de ces troupes afin que les populations de ces deux pays puissent exercer leur droit inaliénable de décider du système politique, social et économique de leur choix sans intervention ou domination étrangères.

62. Nous espérons également que les efforts déployés pour aboutir à un règlement juste et pacifique des questions de Corée et de Chypre seront fructueux et aboutiront à la paix, à la stabilité, au développement et à l'unité nationale auxquels aspirent les peuples de ces deux pays.

63. Le Soudan suit avec une grave préoccupation et avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud. A cet égard, il est temps que la clique raciste de Pretoria se rende compte qu'aucune modification périphérique ou purement cosmétique ne pourra remédier à l'épouvantable situation qui existe. Ce qu'il faut, ce sont des changements fondamentaux et à longue portée qui contribueraient à l'abolition du système d'*apartheid* et à l'établissement d'une société juste et démocratique où la majorité pourrait jouir de la liberté et de ses droits souverains et inaliénables. Nous sommes convaincus que cet objectif, quel que soit le temps qu'il faudra pour l'atteindre, sera réalisé grâce à la lutte héroïque que mène le mouvement de résistance nationale en Afrique du Sud.

64. On ne peut parler de la question de l'Afrique australe sans parler de la Namibie. Nous attendons depuis trop longtemps la participation d'une Namibie indépendante en tant que Membre à part entière de l'Organisation. Il est temps que la communauté internationale mette un terme aux atermoiements qui retardent la solution de la question namibienne. Nous croyons comprendre qu'à la dernière série de négociations on a obtenu des résultats positifs qui, nous l'espérons, permettront d'accélérer l'adoption de mesures pour mettre en œuvre le plan pacifique d'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

65. Au Soudan, nous saluons le rôle héroïque joué par la South West Africa People's Organization [SWAPO] et son aptitude à mener des négociations ardues en dépit des manœuvres utilisées par l'Afrique du Sud dans ce processus. Nous louons également les Etats de première ligne pour la sagesse, la coopération et la souplesse qu'ils ont manifestées au cours de ces négociations. En outre, nous nous félicitons du rôle joué par le Groupe de contact occidental lors des efforts initiaux qui ont contribué à l'adoption de la résolution 435 (1978). Cependant, nous prions plus que jamais ce groupe de contact de ne ménager aucun effort pour influencer l'Afrique du Sud afin que celle-ci respecte ses engagements énoncés dans le plan dans le cadre d'un calendrier arrêté à l'avance, avant que nous ne perdions cette occasion qui est peut-être la dernière. Il est également indispensable qu'une telle action aboutisse en fin de compte au règlement pacifique de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et permette au peuple namibien d'exercer son droit légitime à l'autodétermination.

66. Compte tenu de son attachement à la cause de la libération de l'Afrique en général et de l'indépendance de la Namibie en particulier, ainsi qu'en raison de sa foi inébranlable dans le rôle efficace que l'ONU doit jouer pour résoudre le problème namibien, le Soudan a, en principe, accepté de prendre part aux forces de maintien de la paix des Nations Unies prévues pendant la période de transition pour mettre en œuvre le plan d'indépendance de la Namibie. Cela a été déclaré par le Président Jaafar Mohamed al Nemery lorsqu'il a pris la parole à la trente-troisième session de l'Assemblée générale [10<sup>e</sup> séance], en sa qualité de président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en 1978. Nous voudrions une fois de plus confirmer du haut de cette même tribune que nous sommes prêts à prendre part aux forces de maintien de la paix des Nations Unies en Namibie. Cette participation répond d'ailleurs à nos obligations africaines qui consistent à fournir un appui matériel et moral à la SWAPO et au peuple namibien pour leur permettre de régler leurs propres affaires après l'indépendance.

67. Malgré les espoirs que la communauté internationale avait placés en la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en juin dernier, cette session n'a pu répondre ne serait-ce qu'à un minimum de ces espoirs.

68. Cependant, l'échec de la session ne doit pas nous empêcher d'insister sur l'importance que revêt le programme global de désarmement qui doit déterminer les mesures de désarmement spécifiques qui doivent être mises en œuvre dans un calendrier précis

ainsi que d'autres mesures qui devraient préparer la voie à des négociations futures en vue du désarmement général et complet. La priorité doit être accordée, dans les négociations de désarmement, aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et toutes celles qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

69. Le Soudan est fermement convaincu que la création de zones dénucléarisées, sur la base d'accords ou d'arrangements librement conclus entre les Etats des zones intéressées, représente une importante mesure de désarmement. Fort de cette conviction, le Soudan n'a cessé d'appuyer les efforts de l'Organisation visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, à l'abri de la course aux armements et libre de toute présence militaire étrangère sous forme de bases et d'installations militaires, d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive ainsi que de toute manifestation de la rivalité des grandes puissances.

70. A cette fin, le Soudan n'épargnera aucun effort, en étroite collaboration avec les Etats de la région, pour concrétiser l'idée de faire de la mer Rouge un lac de paix à l'abri de toute rivalité stratégique et militaire des grandes puissances.

71. Fidèle aux décisions de l'OUA, le Soudan n'a cessé d'insister sur la nécessité de faire du continent africain une zone dénucléarisée et d'éliminer toutes formes d'influence et d'intervention étrangères de ce continent.

72. Les rapports économiques publiés récemment par des gouvernements et divers organismes des Nations Unies indiquent tous que la crise économique internationale actuelle est la plus sérieuse depuis les années 30. Tous les indicateurs économiques des pays développés rendent cette évaluation encore plus alarmante. Le chômage a battu tous les records de ces 50 dernières années; le taux de croissance est plus lent que jamais et l'inflation n'est toujours pas maîtrisée. Les restrictions et les barrières commerciales menacent le monde de nouvelles guerres commerciales qui complèteraient les analogies qui existent entre la crise actuelle et celle des années 30.

73. L'aspect le plus dangereux de la crise actuelle, ce sont ses effets dévastateurs sur l'économie des pays en développement, notamment les pays les moins développés et les pays africains; ce sont également leurs effets négatifs sur la coopération économique internationale, qui se caractérisent aujourd'hui par une diminution de l'attachement au multilatéralisme et par un déclin de l'aide publique au développement, source vitale pour les pays les moins développés dans leurs efforts de développement. La crise financière du PNUD et les difficultés qui ont marqué la sixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et d'autres institutions internationales de développement sont une claire manifestation de cette tendance dangereuse.

74. Le Soudan et les autres pays les moins développés sont les plus durement touchés par la crise économique internationale et les moins capables de supporter les chocs économiques internationaux qui ne cessent de se produire. Malgré ce climat écono-

mique international défavorable, le Soudan s'efforce de surmonter ses problèmes économiques par une attaque sur deux fronts : le premier vise l'autonomie ainsi que la mobilisation de tous les citoyens de la région et leur participation au processus de développement; le deuxième vise l'utilisation de la coopération économique bilatérale, régionale et internationale à son propre avantage et à celui de ses partenaires.

75. La réalisation interne la plus remarquable est la mise en œuvre d'un nouveau système de gouvernement régional au Soudan, pays d'un million de milles carrés, qui devrait élargir la participation politique et économique de toutes les parties du pays. Selon ce système, le Soudan est divisé en six régions, chacune disposant de son parlement, de son cabinet ministériel et d'un gouverneur, jouissant de vastes pouvoirs, notamment dans le domaine du développement économique et social et celui de divers services. Nous espérons que l'application de ce système accélérera le développement régional et renforcera le principe de l'autonomie, facilitant une distribution équitable des fruits du développement économique et social dans tout le pays.

76. Malgré nos propres efforts et notre propre autonomie, nous devons admettre qu'à l'étape actuelle, compte tenu de la conjoncture économique internationale, nous avons besoin de l'appui accru de la communauté internationale dans nos efforts de développement, et en particulier d'une plus grande aide publique au développement, sur le plan bilatéral et multilatéral, ainsi que de la coopération technique par l'intermédiaire du PNUD et d'autres institutions des Nations Unies.

77. Fidèle à son identité raciale, culturelle et historique qui le fait appartenir à la région arabe africaine, le Soudan a travaillé activement à la solidarité afro-arabe et au renforcement du mécanisme des institutions économiques et politiques qui œuvrent en ce sens. En Afrique, le Soudan n'a cessé de réclamer le respect de la politique de bon voisinage, de non-recours à la force et le règlement des différends par des moyens pacifiques et par la solution politique car c'est la seule solution durable. Nous sommes en effet convaincus que c'est la politique qui permettra à l'Afrique de suivre la voie de la paix, du progrès et de la stabilité. Ce n'est qu'ainsi que l'Afrique pourra canaliser tous ses talents vers le développement et la construction au lieu de les gaspiller dans des différends et des conflits. L'Afrique a besoin de tracteurs et d'autres moyens de construction, et non pas de canons et d'autres moyens de destruction.

78. Accompagnant ses paroles de faits, le Soudan a sérieusement travaillé au renforcement des relations avec les pays voisins. Des comités ministériels bilatéraux et tripartites ont été créés avec un grand nombre de ces pays en vue de renforcer ces relations et de respecter l'indépendance, la sécurité, le bien-être des populations et l'amélioration du développement socio-économique de ces pays.

79. Dans le but de réaliser ces objectifs, cette conviction a conduit à la rédaction de la charte d'intégration entre l'Égypte et le Soudan, qui sera signée dans quelques jours. Cette charte offre le cadre constitutionnel pour diriger le processus de développement des deux

pays par la mise en œuvre d'un certain nombre de projets d'intégration économique, sociale et culturelle. Par cette interaction, le Soudan et l'Égypte visent à fournir un exemple de coopération régionale. La charte d'intégration entre le Soudan et l'Égypte représente une étape sérieuse sur la voie de la réalisation de la coopération et de l'intégration régionales en Afrique, conformément au Plan d'action de Lagos adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en avril 1980<sup>2</sup>.

80. L'OUA est née de la concrétisation de la sagesse africaine, s'inspirant d'un patrimoine profondément enraciné dans l'histoire, et comme étant la manifestation de la capacité de l'Afrique de surmonter tous les problèmes susceptibles de se placer sur sa voie. Depuis sa création en 1963, l'OUA a défendu les mêmes nobles principes et objectifs que l'Organisation des Nations Unies. Comme l'avaient prévu ses pères fondateurs, l'OUA en est venue à représenter une institution tributaire de l'Organisation internationale, visant à renforcer les mêmes principes et idéaux. Au fil des années, l'OUA a fait la preuve de sa solidité face aux crises et aux problèmes qui l'ont frappée et elle s'est révélée plus forte que les problèmes auxquels elle a dû faire face. Elle a également résisté aux tentatives entreprises pour l'affaiblir, pour rompre son unité ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs. L'OUA a continué d'incarner la conviction de tous les peuples africains selon laquelle la solution des problèmes africains relève de la responsabilité des Africains eux-mêmes et doit être élaborée avec la sagesse et la détermination africaines par l'entremise des institutions et des mécanismes mis en place, aux sessions de la conférence de l'OUA, pour le règlement de ces problèmes. Nous sommes confiants que, malgré les crises auxquelles elle doit aujourd'hui faire face, l'OUA permettra de contenir les différends existants. Fidèle aux objectifs et aux principes de l'OUA, le Soudan, aux côtés de ses frères africains, n'épargnera aucun effort pour permettre à l'Organisation de surmonter les différends et parvenir aux objectifs pour lesquels elle a été créée.

81. Contrairement à d'autres pays parmi les moins avancés, le Soudan souffre non seulement des conséquences de la crise économique internationale, mais aussi d'un afflux continu de réfugiés qui constitue pour nous un fardeau supplémentaire et épuise les ressources et les efforts déjà consacrés aux fins du développement financier, économique et social. Le nombre de réfugiés officiellement recensés par l'ONU au Soudan dépasse un demi-million, alors que le nombre réel de réfugiés qui franchissent les frontières entre le Soudan et ses huit voisins dépasse de beaucoup ce chiffre. En dépit de ce lourd fardeau et de ses conséquences négatives, le Soudan est parvenu à élaborer et à mettre au point une méthode unique dans le domaine de l'accueil de réfugiés. Notre expérience exemplaire en matière de réadaptation des réfugiés a été saluée par la communauté internationale et a enrichi l'expérience des autorités soudanaises intéressées et a permis de créer un encadrement valable dans ce domaine. C'est ainsi que le problème des réfugiés au Soudan a dépassé l'étape des secours immédiats pour devenir un système planifié d'installation prévoyant des services d'enseignement général et de formation professionnelle et pourvoyant les réfugiés sur le plan

médical et social, leur permettant ainsi de devenir indépendants.

82. Pour mettre en œuvre ces projets, le Soudan s'est efforcé de mobiliser les ressources provenant de gouvernements, d'organisations internationales et d'agences bénévoles. Dans ce contexte, le Soudan a organisé une conférence internationale sur les réfugiés, tenue à Khartoum en juin 1980, et a proclamé l'année 1980 Année des réfugiés au Soudan. C'est dans la poursuite de ces efforts qu'un séminaire international s'est tenu à Khartoum le 11 septembre dernier. Parmi les participants à ce séminaire, on trouvait des experts internationaux dans le domaine des réfugiés, ainsi que des représentants des réfugiés eux-mêmes. Le séminaire a discuté d'un certain nombre de questions dont la plus importante est l'intégration des projets concernant les réfugiés dans le cadre des plans de développement locaux et nationaux. Le Soudan a toujours poursuivi une politique libérale à l'égard des réfugiés, pour des raisons humanitaires et morales et conformément aux instruments internationaux et régionaux auxquels le Soudan a adhéré et qui sont incorporés dans sa législation.

*M. Hollai (Hongrie), Président, reprend la présidence.*

83. Nous nous sommes félicités de la convocation de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue à Genève en avril 1981, et nous avons salué son aboutissement comme constituant un pas dans la bonne direction, pas qui devrait être suivi d'autres mesures internationales répondant aux besoins des réfugiés africains, compte tenu de leur afflux continu et des conséquences négatives de cette situation pour les pays hôtes.

84. Ma délégation voudrait réaffirmer ici l'importance de tenir, en 1983, une conférence chargée d'examiner le suivi de la première réunion afin d'apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la première conférence, d'examiner les voies et moyens permettant de surmonter les difficultés et les problèmes qui entravent la mise en œuvre de certaines recommandations et décisions de cette conférence, et de demander instamment à la communauté internationale d'honorer ses engagements à l'égard des réfugiés africains et des pays hôtes africains.

85. Lors de la trente-sixième session [22<sup>e</sup> séance], j'ai terminé mon intervention devant l'Assemblée en réaffirmant sans ambiguïté la foi du Soudan dans le rôle de l'ONU, en particulier pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, je conclus mon intervention en renouvelant notre appel pour la consolidation et le renforcement de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, afin qu'il puisse jouer son rôle fondamental pour le maintien de la paix. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation traduit bien, d'une manière courageuse et franche, les préoccupations de la majorité des Etats Membres sur la question de savoir ce qu'il est advenu de l'Organisation et du rôle qu'elle joue en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que les propositions du Secrétaire général recevront une considération sérieuse de la part de tous les Etats Membres, en particulier du Conseil de

sécurité, et peut-être dans le cadre d'une réunion à haut niveau, ainsi que le propose le Secrétaire général. A cet égard, qu'il me suffise de présenter les observations suivantes.

86. Premièrement, nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la création d'un système de sécurité collective, prévu dans la Charte, est la seule voie permettant aux Nations Unies d'exercer leurs tâches fondamentales. Renforcer le système de sécurité collective, c'est protéger les petits pays et les pays faibles et c'est conserver également les ressources considérables qui sont dépensées pour les armes dans un monde qui ne respecte que la force.

87. Deuxièmement, la réticence de certains Etats à recourir au Conseil de sécurité pour régler leurs différends ou à n'y avoir recours que lorsqu'il est trop tard, est contraire à l'objectif essentiel pour lequel il a été créé. Il convient de mentionner ici que présenter un cas devant le Conseil doit s'accompagner, de la part des membres du Conseil, en particulier des membres permanents, d'un engagement absolu d'assumer leurs responsabilités, du fait même qu'ils ont des droits spéciaux.

88. Troisièmement, le Conseil de sécurité doit envisager des moyens appropriés pour faire observer et respecter ses décisions par les Etats Membres. Le Conseil doit être prêt et ferme lorsqu'il aura affaire aux Etats qui violent ses décisions.

89. Quatrièmement, le rôle joué par les forces de maintien de la paix des Nations Unies ne peut être séparé de l'efficacité du Conseil de sécurité dans l'exercice de son autorité, de son prestige et de sa capacité pour veiller à ce que ses résolutions soient mises en œuvre. Les forces de maintien de la paix, comme nous le savons tous, représentent une dissuasion morale plutôt que militaire. Nous pensons que les propositions du Secrétaire général visant à renforcer les opérations de maintien de la paix par des garanties collectives constituent une question qui mérite un examen très attentif.

90. Pour conclure, l'engagement des Etats Membres à l'égard de la Charte de l'Organisation et de ses objectifs est la seule garantie d'efficacité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour aboutir à la prospérité pour tous les peuples du monde.

91. M. CHŇOUPEK (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection au poste élevé de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre élection reflète la reconnaissance de vos qualités personnelles et l'expression du prestige international dont jouit le peuple de votre pays dont la contribution à la paix et à la sécurité internationales est bien connue. Nous vous souhaitons ainsi qu'au Secrétaire général, plein succès dans l'accomplissement de vos tâches.

92. Pour la deuxième fois en quatre mois, nous nous retrouvons pour examiner l'évolution de la situation internationale et pour rechercher les voies par lesquelles on peut unir plus efficacement nos efforts pour mettre en œuvre les nobles principes de la Charte. Cependant, cette fois encore, nous devons exprimer

un sentiment d'inquiétude devant le fait que la situation internationale reste alarmante et difficile. Nous sommes profondément convaincus que ce refroidissement du climat politique en général aurait pu être évité. Il ne repose sur aucune cause raisonnable. La politique de la détente s'est affirmée comme une réalisation historique des nations, clairement manifestée.

93. Malheureusement, l'éloignement d'une détente utile pour tous et la tentative de retourner aux pratiques de la guerre froide sont devenus le programme de certains milieux impérialistes et réactionnaires. Ce qu'ils n'inventent pas, comme à l'époque de la chasse aux sorcières ! Aujourd'hui encore ils agitent l'épouvantail du communisme, cherchant à longue main dans tout ce qui est mal; comme les inquisiteurs, ils accusent les pays socialistes de tous les péchés mortels et ont l'intention de les brûler en hérétiques. Ils s'efforcent par tous les moyens de rompre l'équilibre militaire et stratégique — cette base de la stabilité du monde actuel — et de l'infléchir en leur faveur. Ils donnent un nouveau tour à la spirale de la course aux armements. Ils mettent au point toutes sortes de théories monstrueuses, comme celle selon laquelle dans une guerre nucléaire préventive, limitée ou même prolongée, une victoire serait possible. Ils recourent à nouveau à la politique néfaste d'embargo, de boycottage et de sanctions. Ils ont recours à la pression, au chantage, à la force, à l'agression, à la barbarie et au génocide là où ces méthodes sont encore possibles.

94. L'aggravation de la situation internationale n'est donc pas due à des forces indépendantes de notre volonté. Elle est conditionnée par des actes concrets de la part de gouvernements très concrets. Pour cette raison, il est du devoir de chaque Membre de l'Organisation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer efficacement le droit primordial de l'homme : le droit à la vie. Les possibilités qui s'ouvrent dans cette direction sont énormes et la volonté des peuples de vivre dans la paix est invincible. Voilà pourquoi la politique de la détente qui a des racines profondes et très fortes, surtout en Europe, doit être développée plus avant et doit continuer à porter ses fruits. Cette affirmation repose sur des faits irréfutables.

95. Premièrement, tous les engagements consacrés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en 1975, restent en vigueur dans leur totalité. Ils ne représentent pas un document à classer aux archives, comme d'aucuns l'affirment. Au contraire, ils restent un code vivant, mis à l'épreuve dans la pratique et un compas de confiance pour les politiques de la plupart des Etats européens.

96. Deuxièmement, on continue de respecter nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux importants qui représentent une base juridique fiable et un facteur constant d'une Europe pacifique. Je rappellerai en particulier les accords conclus entre l'Union soviétique, la Pologne, la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie avec la République fédérale d'Allemagne et l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest.

97. Troisièmement, on continue de développer un dialogue politique entre l'Est et l'Ouest visant à renforcer l'infrastructure de la détente européenne et

internationale. Les mécanismes visant à réduire les affrontements militaires, à renforcer la compréhension et la confiance mutuelles pour assurer une stabilité et une sécurité meilleures, continuent de fonctionner.

98. Quatrièmement, on continue de renforcer et d'élargir les mécanismes de consultation, qui ont passé l'épreuve du temps, et qui permettent de rapprocher les positions de chacun, en apparence éloignées, afin de maintenir et de développer l'esprit et la lettre de l'Acte final d'Helsinki.

99. Cinquièmement, malgré tous les obstacles artificiels créés, et les mesures discriminatoires, la coopération économique et commerciale connaît un développement important en Europe. La mise en œuvre du contrat sur le gazoduc, la plus gigantesque entreprise de notre époque visant à résoudre les problèmes énergétiques de l'Europe, est le dernier exemple de cette coopération.

100. Sixièmement, le dialogue se poursuit dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'information et des relations humaines.

101. Septièmement, le mouvement pacifiste et anti-nucléaire devient un élément dynamique dans le climat politique européen.

102. On note avec satisfaction que ceux qui ont essayé de déprécier la politique de détente n'y sont pas parvenus et n'y parviendront pas. Il ne fait aucun doute que cet aspect positif pourra être renforcé qualitativement et géographiquement étendu, si les chefs d'Etat responsables manifestent la volonté politique nécessaire à cette fin.

103. L'Europe est le meilleur exemple de la haute rentabilité de la politique de détente, et la preuve qu'elle profite à tous. En effet, l'Europe est sans doute la région la plus stable de notre planète troublée. Précisément, grâce à la détente, des changements remarquablement positifs ont été enregistrés en Europe centrale, où se situe la Tchécoslovaquie, au cœur même de cette ancienne région sensible, épicentre de deux guerres mondiales destructrices. Tout d'abord, l'on s'est rendu compte que, pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, les peuples de notre continent avaient saisi l'occasion historique de créer des conditions pratiques de paix, de sécurité et de coopération pacifique; et ils l'ont fait en dépit des différences politiques, économiques, philosophiques et sociales.

104. La Tchécoslovaquie a également contribué à l'avènement de ce nouvel esprit, totalement nouveau dans l'histoire. Comme l'a observé notre président, Gustáv Husák, lors de la Conférence d'Helsinki, cela a servi à créer un élément important de stabilité, contrastant de façon frappante avec l'histoire d'avant-guerre. Celle-ci en effet, n'était que conflits et tensions, particulièrement dans la partie centrale de l'Europe.

105. La normalisation des relations entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne, ainsi que les avantages mutuellement fructueux qu'elle entraîne, sont devenus un facteur important de la sécurité en Europe. Il en est de même avec l'Autriche : après avoir réglé les problèmes en suspens, une riche structure de contacts réciproques, y compris

les contacts politiques à haut niveau, a été mise en place, et de la sorte la coopération pacifique sur notre continent a été renforcée. De même, notre coopération dans tous les domaines avec la Finlande représente une mise en œuvre substantielle de l'Acte final d'Helsinki. Nos efforts conjoints avec la France pour trouver de nouveaux moyens pour développer nos relations sont porteurs d'espoir. Nos relations avec la Grèce, la République de Chypre et le Luxembourg, sont indéniablement bénéfiques à la détente.

106. Avec d'autres signataires des documents d'Helsinki — les Etats-Unis et la Grande-Bretagne — après des années de négociations, lancées immédiatement après la Conférence d'Helsinki, nous avons résolu le problème de l'or monétaire tchécoslovaque. En janvier dernier, des accords ont été signés entre la Tchécoslovaquie et les Etats-Unis et entre la Tchécoslovaquie et le Royaume-Uni sur les revendications encore existantes et les problèmes financiers qui ont obstrué nos relations avec ces deux pays depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. En février dernier, une partie des 18,4 tonnes d'or constituant le trésor volé pendant l'occupation de la Tchécoslovaquie par les forces d'Hitler, a été rendu à Prague par Washington et Londres. Ainsi, l'un des derniers litiges datant de la deuxième guerre mondiale a été réglé, levant un obstacle sérieux sur la voie de la normalisation des relations avec ces pays, notamment avec les Etats-Unis. Nous y voyons une réaffirmation du fait que si les deux côtés font preuve de bonne volonté, il n'y a pas de problème insoluble.

107. Par le passé, nous avons toujours attiré l'attention sur les bénéfices mutuels qui découlent, comme nous avons l'habitude de le dire, de la concrétisation de la politique de détente. Les faits ont montré que nous avons raison. Il suffit de rappeler que les échanges commerciaux entre les pays socialistes et les pays capitalistes ont été multipliés par plus de six, et ce, de façon équilibrée pour les deux côtés, au cours des dix dernières années. La contribution de la Tchécoslovaquie à ce fructueux échange avec les pays capitalistes avancés a représenté l'an dernier un volume de commerce de plus de 6 milliards de dollars.

108. On se trouve face à la même situation en ce qui concerne les relations culturelles et scientifiques. Nous avons souligné dès le début que des progrès dans ce domaine favorisent l'enrichissement culturel réciproque et contribuent à un accroissement de la confiance mutuelle. En ce sens, notre pays arrive en tête, parmi les participants à l'Acte final d'Helsinki, étant donné le nombre de projets entrepris dans ces domaines. Au cours des dix dernières années, nos échanges culturels ont doublé. L'an dernier par exemple, cela touchait 100 000 personnes; 55 000 d'entre elles se sont rendues à l'étranger, tandis que 45 000 étrangers visitaient la Tchécoslovaquie sur la base de plus de 70 accords culturels en vigueur. Nous essayons de réaliser de nombreux projets culturels internationaux prestigieux, tels que les "Journées de la culture" de la Finlande, de la Belgique, du Mexique, de la Tunisie, ou les récentes "Journées de la culture de la République fédérale d'Allemagne en Tchécoslovaquie" — premier projet de cette nature réalisé entre les deux Etats — ou encore les "Journées de la culture autrichienne en Tchécoslovaquie", en préparation pour l'année prochaine. Or peut dire en fait que la

culture de certains participants occidentaux à la Conférence d'Helsinki est présente de façon quotidienne en Tchécoslovaquie. Tout cela ne représente bien entendu que quelques exemples de la viabilité de la politique de détente, ainsi que des avantages qu'elle offre pour l'avenir.

109. A l'époque nucléaire, il n'y a pas d'autre solution de rechange rationnelle dans les relations entre Etats que le principe de la coexistence pacifique. C'est une conclusion parfaitement juste car une solution rationnelle ne serait certainement pas le retour à la guerre froide, à l'affrontement ou le fait d'échapper à la guerre nucléaire en revenant aux cavernes de l'âge de pierre. Cette conclusion apporte la réponse aux questions d'aujourd'hui et de demain : comment éliminer la guerre de la vie des sociétés ? Comment prévenir une catastrophe nucléaire ? Comment développer et renforcer ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare ? Après tout, ce sont les valeurs les plus nobles qui sont en cause et ce que disait Hamlet, "être ou ne pas être", revêt toute son actualité car il faut savoir si les conditions fondamentales permettant la vie sur terre seront préservées. Pour répondre à ces questions historiques, nous ne devons avoir aucune hésitation. Nous devons donc le faire clairement, définitivement et résolument.

110. Comme cela a été dit du haut de cette tribune lors de la douzième session extraordinaire, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il est nécessaire de s'opposer à la préparation de la guerre nucléaire. Voilà pourquoi nous appuyons pleinement l'engagement pris par l'Union soviétique de ne pas employer la première l'arme nucléaire, un engagement contenu dans le message que le chef suprême de l'Union soviétique, M. Leonid Ilyich Brejnev, a adressé à l'Assemblée lors de cette dernière session [12<sup>e</sup> séance]. Nous apprécions hautement cet engagement qui constitue un acte historique, car si d'autres puissances nucléaires faisaient de même, cela équivaldrait dans la pratique à l'élimination de la menace que constituent les armes nucléaires pour le monde. Par conséquent, c'est bien cette manière d'éviter une guerre nucléaire qui nous paraît le meilleur critère à retenir pour déterminer le degré de responsabilité des différents Etats — notamment des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et en premier chef des Etats-Unis — concernant l'assurance d'une vie pacifique sur notre terre.

111. Quant à l'affirmation que cet engagement ne tient pas compte des armes classiques, rappelons que ce sont justement les auteurs de ces objections qui font obstacle depuis le début à la conclusion d'une convention mondiale sur le non-recours à la force dans les relations internationales, document qui, depuis des années, traîne sur la table des négociations.

112. La Tchécoslovaquie se prononce fermement en faveur d'une liquidation définitive et complète des armes nucléaires et de l'élimination des causes pouvant mener à la mise au point de types ou de systèmes nouveaux de ces armes et de se livrer à leur prolifération. Pour éliminer ces causes et prévenir ainsi tout risque de déstabilisation de la situation stratégique, il faut en premier lieu, et dans la pratique, interdire les essais d'armes nucléaires. Voilà pourquoi nous saluons et appuyons pleinement la proposition relative à la conclusion dans les plus brefs délais d'un

accord interdisant tous les essais d'armes nucléaires, proposition qui a été présentée ici il y a quelques jours par le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko [13<sup>e</sup> séance]. La conclusion d'un tel accord serait sans doute facilitée si toutes les puissances nucléaires annonçaient d'ores et déjà un moratoire sur toutes les explosions nucléaires, y compris celles qui ont un but pacifique.

113. Nous apprécions également hautement une autre proposition soviétique nouvelle tendant à faire en sorte que les Etats redoublent d'efforts pour éliminer la menace de la guerre nucléaire et assurer la mise au point des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Assemblée générale devrait déclarer que la destruction délibérée d'une installation nucléaire pacifique, même si elle est effectuée avec des armes classiques, équivaut à une attaque nucléaire et par conséquent, selon la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire [résolution 36/100], cet acte devrait être qualifié de crime grave contre l'humanité.

114. Nous attachons une importance particulière au développement fructueux et à la conclusion positive des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires en Europe. En tant que pays d'Europe centrale directement menacé par les missiles nucléaires de l'OTAN qui sont en place — et d'autant plus par ceux que le Pentagone envisage d'implanter — nous estimons que les pays intéressés devraient répondre positivement à l'initiative soviétique qui est une manifestation sincère de bonne volonté et qui apporte une grande impulsion aux négociations déjà en cours.

115. Nous sommes persuadés que la question de savoir si nous pouvons obtenir des progrès en matière de désarmement nucléaire et si la paix peut ainsi être renforcée dépend dans une grande mesure de la conclusion de l'accord soviéto-américain sur la limitation et la réduction des armes stratégiques. Cet objectif ne peut être atteint que sur la base du respect scrupuleux des principes d'égalité et de sécurité égale, tout en conservant les éléments positifs d'accords que les deux parties aux négociations ont déjà obtenus.

116. Nous sommes également profondément préoccupés par le développement de l'arme binaire et d'autres armes chimiques de destruction massive, de même que par les plans, sans précédent, des Etats-Unis tendant à déployer massivement ces armes aux frontières occidentales de notre République. La réalisation sans délai d'une interdiction visant ces armes dangereuses, conformément aux dispositions de base du projet soviétique de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction<sup>3</sup>, figure, selon nous, parmi les tâches les plus urgentes.

117. Nous sommes en faveur de l'élaboration sans aucun délai d'une convention interdisant de placer toute arme dans l'espace extra-atmosphérique et nous appuyons pleinement le projet de convention présenté par l'Union soviétique l'an dernier<sup>4</sup>. Dans le cadre du Comité du désarmement de Genève, il est nécessaire de relancer également les négociations sur d'autres questions de désarmement, notamment sur l'interdiction de l'arme nucléaire à neutrons et d'armes

radiologiques, et d'arriver à un accord concernant des mesures concrètes de désarmement.

118. Pour résoudre les questions de désarmement, il est plus important encore que par le passé d'instaurer une coopération fructueuse et sincère entre tous les Etats. Nous continuons donc de juger valable et opportune la Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement, adoptée sur l'initiative de mon pays, lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale [résolution 34/88]. Cet instrument invite les Etats à participer activement et concrètement aux négociations sur le désarmement, à faire preuve d'une volonté politique et sincère d'aboutir à des résultats tangibles dans ces conversations et enfin, et ce n'est pas le moins important, à mener ces négociations sur la base du respect scrupuleux du principe de l'égalité et de la sécurité égale en s'abstenant de toute initiative qui risque de relancer la course aux armements et d'utiliser les négociations sur le désarmement en tant que couverture à une intensification de la spirale de la course aux armements.

119. En tant que participants directs aux Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, il est de notre intérêt vital que ces entretiens soient couronnés de succès et qu'ils aboutissent, par-dessus tout, à des résultats concrets. Nous estimons que la meilleure façon de réaliser des progrès est de procéder sans tarder à l'élaboration d'un texte d'accord. Nous sommes persuadés que la proposition présentée par les pays socialistes, en février dernier, devrait servir de base adéquate à ce travail. Nous regrettons toutefois que nos partenaires occidentaux sapent nos efforts en insistant — y compris dans leur dernière proposition — sur l'ancien modèle asymétrique de réduction déjà en faillite, afin d'obtenir des avantages militaires unilatéraux considérables au détriment de la sécurité des Etats parties au Traité de Varsovie.

120. Nous espérons que la prochaine réunion à Madrid des participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe contribuera également au règlement des questions brûlantes de désarmement et de réduction des affrontements militaires. Nous tenons également à souligner notre désir que cette réunion ait lieu dans un esprit constructif, qu'elle réaffirme la poursuite du processus de détente, et qu'elle aboutisse le plus rapidement possible à une conclusion heureuse grâce à l'adoption d'un document final complet et équilibré, contenant un mandat qui fixerait la réunion d'une conférence sur les mesures destinées à renforcer la confiance et le désarmement en Europe. A notre avis, les propositions constructives des pays neutres et non alignés pourront jouer un rôle positif. Nous souhaitons que les résultats des pourparlers de Madrid aboutissent au renforcement des conditions préalables nécessaires à l'expansion continue et au développement créatif du processus européen lancé à Helsinki.

121. Néanmoins, nous tenons à exprimer notre crainte que le succès de cette réunion soit menacé par les tentatives faites pour retourner à la politique de la force à l'égard des pays socialistes et pour saper, par des sanctions malhonnêtes, les structures mêmes de la coopération économique Est-Ouest.

122. C'est avec un sentiment d'inquiétude que nous avons assisté à la détérioration du climat politique dans divers foyers de tension. La Tchécoslovaquie condamne catégoriquement les nouvelles manifestations d'agression israélienne au Moyen-Orient, réalisées grâce au soutien politique, militaire et économique de Washington dans le cadre de l'accord sur la prétendue coopération stratégique.

123. Nous sommes profondément indignés de l'intervention cruelle qui a eu lieu contre le Liban et dont l'apogée a été le massacre récent de Palestiniens et de Libanais dans Beyrouth-Ouest. En tant que membre de la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne — aux côtés de la Bolivie, du Danemark, du Panama et des Philippines — créée par la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, qui prévoyait l'abrogation du mandat britannique en Palestine et la création de deux Etats indépendants arabe et juif sur son territoire, résolution qui n'a toujours pas été appliquée malheureusement, nous déclarons d'autant plus catégoriquement qu'Israël doit retirer immédiatement et inconditionnellement ses troupes au-delà des frontières internationalement reconnues du Liban. La souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban doivent être scrupuleusement respectés, comme l'exige la décision de la reprise de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a eu lieu récemment.

124. En ce qui concerne le règlement d'ensemble de la situation, le seul moyen possible d'aboutir à une paix juste et durable au Moyen-Orient réside dans le respect minutieux des principes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces résolutions demandent le retrait par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est; la mise en œuvre du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur le territoire de Palestine libéré de l'occupation israélienne, sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza; la sauvegarde du droit du peuple palestinien de retourner dans ses foyers ou d'être indemnisé pour les biens qu'il a dû abandonner; la garantie du droit de tous les Etats de la région à une existence sûre et indépendante et au développement; l'élaboration et l'adoption de garanties internationales de règlement qui pourraient être données par les membres permanents du Conseil de sécurité ou par le Conseil dans son ensemble.

125. Nous constatons avec satisfaction que notre position de principe est conforme aux conclusions de la douzième Conférence arabe au sommet. Cependant, il est clair que ces objectifs ne pourront être atteints par la voie déjà compromise des plans de Camp David, mais uniquement grâce à des efforts collectifs et multilatéraux, et notamment par une conférence internationale sur le règlement pacifique de la situation dans cette région, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

126. Nous nous indignons également de l'anachronisme de la politique d'*apartheid*, qui a déjà été condamnée à maintes reprises et sans ambiguïté, ici-même, ainsi que des actes répétés d'agression armée commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola, le Mozambique et d'autres Etats de première ligne.

Nous nous indignons également des tentatives destinées, par l'intermédiaire de manœuvres néo-colonialistes, à entraver le règlement de la question de Namibie sur la base de l'application complète des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous sommes solidaires de la lutte du peuple namibien dirigé par la SWAPO pour recouvrer son autodétermination et son indépendance.

127. Les propositions du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan en faveur d'un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan apparaissent pour nous comme une contribution positive à un règlement pacifique de la situation dans cette région. Nous apprécions également beaucoup les efforts du Secrétaire général. Nous estimons également que les propositions avancées par les Ministres des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao, visant à convoquer une conférence internationale chargée d'examiner la situation en Asie du Sud-Est [voir A/37/334], constituent un encouragement significatif en vue de transformer l'Asie du Sud-Est en une région de paix, de stabilité et de coopération.

128. Nous considérons que le retrait d'une partie des troupes vietnamiennes de la République populaire du Kampuchea est une manifestation de bonne volonté et du désir de régler la situation dans cette région par des moyens pacifiques. Nous déclarons une fois encore résolument que le siège dans cette Organisation revient exclusivement aux représentants légitimes de la République populaire du Kampuchea et à personne d'autre.

129. Dès le début du conflit entre la République islamique d'Iraq et l'Iran, qui se poursuit encore actuellement, nous avons estimé qu'il pouvait et devait être réglé le plus tôt possible par des moyens pacifiques, conformément aux droits légitimes des deux parties. Nous avons, à maintes reprises, exposé notre point de vue aux deux parties. Nous appuyons les efforts de médiation en faveur de la paix déployés par les pays du mouvement des pays non alignés.

130. Nous maintenons fermement notre position sur le fait que le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et à décider librement de leur propre destin doit être pleinement respecté en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes. Les menaces exercées par l'impérialisme américain à l'encontre de Cuba, du Nicaragua, de Grenade et d'autres Etats d'Amérique centrale et des Caraïbes, de même que la répression sauvage de la lutte des forces patriotiques en El Salvador, ne peuvent qu'aggraver les tensions et compromettre la paix dans cette région. Nous approuvons et appuyons les efforts déployés par les Etats des Caraïbes en vue de transformer cette région en une zone de paix, d'indépendance et de développement.

131. Nous souhaitons que le problème de décolonisation qui a surgi cette année dans l'Atlantique Sud soit réglé par des négociations sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU ainsi que des décisions adoptées par le mouvement des pays non alignés, notamment des conclusions de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à La Havane du 31 mai au 5 juin 1982 [voir A/37/333].

132. Nous appuyons fermement les efforts réalisés par le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée visant à la réunification pacifique de la Corée et au retrait des troupes américaines de la partie méridionale du pays.

133. Comme par le passé, nous nous prononçons en faveur de la solution du problème de Chypre sur la base des résolutions de l'ONU bien connues. C'est la seule façon d'assurer le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, de son indépendance et de son statut de pays non aligné.

134. Nous sommes favorables au règlement pacifique des conflits existants et à la prévention des conflits éventuels. A cet égard, nous appuyons la proposition soviétique relative à des négociations sur des mesures propres à accroître la confiance en Extrême-Orient et le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie et dans la région du golfe Persique, ainsi que la proposition faite par la République populaire mongole visant à conclure une convention de non-agression et de non-recours à la force entre les Etats d'Asie et du Pacifique<sup>5</sup>. Il en va de même pour ce qui est des propositions visant à prendre des mesures effectives pour accroître la sécurité, notamment dans les régions de la Méditerranée et de l'océan Indien. Le caractère d'actualité de ces mesures est confirmé par le fait qu'elles visent à assainir le climat international dans ces importantes régions du monde et également à une échelle mondiale.

135. La Tchécoslovaquie apprécie hautement l'activité du mouvement des pays non alignés dirigée contre la guerre, et exercée en faveur du désarmement et du progrès social. Nous sommes persuadés que si ce mouvement continue à maintenir ses positions progressistes, pacifiques et anti-impérialistes, il peut jouer un rôle positif considérable notamment dans la situation internationale difficile qui règne actuellement.

136. Fidèles à nos positions de principe, nous continuerons à appuyer les efforts déployés par les pays en

développement visant à surmonter les conséquences du statut colonial et néo-colonial et à restructurer les relations économiques internationales sur la base de l'équité, de l'égalité et de la démocratie.

137. La Tchécoslovaquie, en tant qu'Etat socialiste, membre et maillon solide de l'alliance de défense de la communauté socialiste des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, reste indéfectiblement attachée aux idéaux de paix.

138. Nous sommes disposés à coopérer avec toutes les délégations, pour que la trente-septième session de l'Assemblée générale réalise les espoirs que l'humanité a placés en elle et qu'elle contribue à trouver les méthodes permettant de limiter la course aux armements, de mettre un terme à la dangereuse escalade des tensions internationales, de renforcer la détente et d'édifier la confiance entre les Etats ayant des systèmes sociaux différents. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de renforcer et de rehausser le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales, de lui permettre de réaliser ses idéaux, de remplir son mandat et de répondre ainsi à l'espoir des peuples.

*La séance est levée à 13 h 10.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

<sup>2</sup> Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique. Voir A/S-11/14, annexe I.

<sup>3</sup> Voir A/S-12/AC.1/12 et Corr.1

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexes, point 128 de l'ordre du jour, document A/36/192, annexe.

<sup>5</sup> Voir A/36/586.